



Le 1^{er} mai 1918, la prohibition entre en vigueur

L'alcool interdit à Hull



HUGUES THÉORÊT
collaboration spéciale

Le 1^{er} mai 1918, la prohibition entre en vigueur à Hull. L'objectif vise à mettre fin aux nombreux cas d'ivresse qui sévissent dans la ville frontalière envahie le soir par les fêtards d'Ottawa.

Quelques jours plus tard, le 4 mai, on tient un référendum sur la question. Malgré la vive opposition des hôteliers, les citoyens de Hull se prononcent en faveur de la prohibition avec une majorité de 2487 voix contre 1306.

Les Hullois crient victoire. Le journal *LeDroit* n'y fait pas exception. Dans son édition du 1^{er} mai 1918, on peut lire dans le quotidien : «*Les bars et les magasins de liqueurs alcooliques ont fermé leurs portes définitivement, hier soir. Depuis samedi, une foule de plus en plus nombreuse traverserait la rivière et envahissait les débits de boisson de Hull, mais hier soir, les disciples de Bacchus étaient en nombre plus considérable que jamais pour s'abreuver une dernière fois, publiquement et librement, du jus de la treille.*»

Toujours dans *LeDroit*, on écrit que cette décision est saluée par les policiers de Hull : «*Le travail de la police, dans ces occasions, n'est pas ce qu'il y a de plus plaisant et un constable nous disait hier qu'il était enchanté de voir disparaître les bars, car les constables ne seront plus dans l'obligation d'endurer les indécrottes d'un grand nombre de personnes de cette population que l'on nommait flottante et qu'il fallait protéger quand elle avait trop bu.*»

«Invasion» ontarienne

Depuis l'entrée en vigueur, en 1916, du *Temperance Act* en Ontario, la ville de Hull est assié-



Le 1^{er} mai 1918, Hull devient une ville «sèche». L'alcool y est alors interdit, tout comme en Ontario et dans une bonne partie des États-Unis. La prohibition sera toutefois de courte durée: elle est abrogée en juillet 1919.

gée par les résidents ontariens qui fréquentent les hôtels, maisons de jeu, bordels, etc.

«*EN AVANT LA PROHIBITION*» titre *LeDroit* du 25 avril 1917. «*La prohibition est une nécessité à Hull et la population va la voter.*»

Les arrestations pour cause d'ivresse chutent de façon draconienne, passant de 147 arrestations par mois avant 1918 à 19 par mois à partir de l'entrée en vigueur du règlement. Mais la population a toujours soif. En quelques mois, un marché noir d'alcool frelaté s'organise. Devant ce fléau, la municipalité retourne devant la population en juillet 1919. Cette fois, la prohibition sera abrogée à 713 voix contre 103.

De l'autre côté de la rivière des Outaouais, par contre, on serre la vis. Des référendums successifs en 1919, 1921 et 1924 réitéreront la volonté des Ontariens d'interdire la consommation publique d'alcool. C'est dans ce contexte que Hull deviendra, entre 1919 et 1939, le lieu de prédilection de la vie nocturne et qu'elle héritera du sobriquet peu enviable de «Petit Chicago».

Les policiers d'Ottawa montent la garde sur les ponts reliant l'Ontario au Québec, afin que les Ontariens ne rapportent pas d'alcool à Ottawa. Les fêtards se résignent donc à caver leur vin sur place, à Hull.

À Pointe-Gatineau, c'est par traversier que les Ontariens vont

s'abreuver dans les bars de rue Jacques-Cartier. Pas étonnant que 70 % des personnes arrêtées par la police de Hull de 1924 à 1938, soient des «étrangers». En 1930, par exemple, compte 1042 arrestations pour ivresse et désordre contre 100 arrestations pour vol et 34 arrestations pour voies de fait.

Il faudra attendre la fin de la Deuxième Guerre mondiale pour connaître une certaine accalmie de la capitale outaouaise.

Détenteur d'une maîtrise en histoire de l'Université d'Ottawa, Hugues Théorêt a collaboré à plusieurs publications. Il signe régulièrement des textes dans la revue historique régionale *Hier encore* où il agit à titre de rédacteur en chef.

ARCH